



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (*ou section de fonctionnement*), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. RAPIDE FOCUS SUR LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées via le compte administratif. Le compte administratif de 2018 peut se résumer de la manière suivante :

Commune de RULLY 71150 - RULLY		Budget Communal 2018				01/04/2019		
		Comparatif Budget / Réalisé				10:40		
		Détail par chapitre						
Sélection : Sect.		Sens	Chap	Article	Opér.	Serv.	Fonc.	Période
F		R						jusqu'au 01.04/2019
Chapitre			Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.	
FONCTIONNEMENT								
RECETTES								
002	Excédent antérieur reporté Fonc		74 880,46 €	0,00 €	0,0%	74 880,46 €	100,0%	
013	Atténuations de charges		8 000,00 €	9 883,27 €	123,5%	-1 883,27 €	-23,5%	
042	Opérations d'ordre entre section		0,00 €	57 645,21 €	0,0%	-57 645,21 €	0,0%	
70	Produits des services		49 420,00 €	67 969,66 €	137,5%	-18 549,66 €	-37,5%	
73	Impôts et taxes		820 884,00 €	881 692,92 €	107,4%	-60 808,92 €	-7,4%	
74	Dotations et participations		186 924,00 €	154 009,29 €	82,4%	32 914,71 €	17,6%	
75	Autres produits gestion courante		145 000,00 €	151 293,19 €	104,3%	-6 293,19 €	-4,3%	
77	Produits exceptionnels		0,00 €	185 611,38 €	0,0%	-185 611,38 €	0,0%	
Total	RECETTES		1 285 108,46 €	1 508 104,92 €	117,4%	-222 996,46 €	-17,4%	

Commune de RULLY 71150 - RULLY		Budget Communal 2018				01/04/2019		
		Comparatif Budget / Réalisé				10:59		
		Détail par chapitre						
Sélection : Sect.		Sens	Chap	Article	Opér.	Serv.	Fonc.	Période
F		D						jusqu'au 01.04/2019
Chapitre			Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.	
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
011	Charges à caractère général		278 625,00 €	275 661,42 €	98,9%	2 963,58 €	1,1%	
012	Charges de personnel		502 000,00 €	501 996,07 €	100,0%	3,93 €	0,0%	
014	Atténuations de produits		7 430,00 €	7 430,00 €	100,0%	0,00 €	0,0%	
022	Dépenses imprévues Fonct		0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	
023	Virement à la sect ^e d'investis.		274 693,46 €	0,00 €	0,0%	274 693,46 €	100,0%	
042	Opérations d'ordre entre section		6 297,00 €	237 745,21 €	3775,5%	-231 448,21 €	-3675,5%	
65	Autres charges gestion courante		181 868,00 €	173 847,90 €	95,6%	8 020,10 €	4,4%	
66	Charges financières		24 725,00 €	24 724,59 €	100,0%	0,41 €	0,0%	
67	Charges exceptionnelles		9 470,00 €	5 524,00 €	58,3%	3 946,00 €	41,7%	
Total	DEPENSES		1 285 108,46 €	1 226 929,19 €	95,5%	58 179,27 €	4,5%	

Budget Communal 2018
Comparatif Budget / Réalisé ventilé par engagements / liquidations
Détail par chapitre

Sélection : Sect. I Sens R Chap Article Opér. Serv. Fonc. Période
jusqu'au 03/04/2019

Chapitre		Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
INVESTISSEMENT									
RECETTES									
021	Virement de la section de fonct.	274 693 46 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €	0,0%	274 693 46 €	100,0%
024	Produits des cessions	180 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €	0,0%	180 000 00 €	100,0%
040	Opérations d'ordre entre section	6 297 00 €	0 00 €	0 00 €	237 745 21 €	237 745 21 €	#####	-231 448 21 €	#####
10	Dotations Fonds divers Réserves	640 589 54 €	0 00 €	0 00 €	656 120 27 €	656 120 27 €	102,4%	-15 530 73 €	-2,4%
13	Subventions d'investissement	443 423 34 €	455 752 08 €	165 659 87 €	335 656 90 €	501 316 77 €	113,1%	-57 893 43 €	-13,1%
16	Emprunts et dettes assimilées	295 728 66 €	0 00 €	0 00 €	600 00 €	600 00 €	0,2%	295 128 66 €	99,8%
Total	RECETTES	1 840 732 00 €	455 752 08 €	165 659 87 €	1 230 122 38 €	305 782 25 €	75,8%	444 040 75 €	24,2%

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Une diminution des dépenses d'investissement, en raison d'un déficit 2017 à combler et un budget 2018 moins élevé :

674 397,37€ INVESTIS, CONTRE 933 005,64€ EN 2017

Investissements réalisés en 2018 :

- ✚ Réhabilitation complète du logement au 10 rue du Poyat (*Nella*)
- ✚ Sécurisation esplanade mairie + agence postale (*Caméras*)
- ✚ VMC à l'école primaire
- ✚ Réfection de la Rue de Billeraine
- ✚ Réfection de la Rue du Moulin à Vent
- ✚ Réfection de la rue du Murger au Curé
- ✚ Insonorisation de la salle inférieure
- ✚ Fermeture des grottes d'Agneux
- ✚ Installation d'un ossuaire au cimetière
- ✚ Installation d'une aire de sport en plein air

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 226 929,19	G 1 508 104,92
	Section d'investissement	B 753 230,84	H 1 230 122,38
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 74 880,46	I (si excédent) 74 880,46
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 520 613,88	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 500 773,91	= G+H+I+J 2 813 107,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 230 026,65	L 115 674,32
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 230 026,65	= K+L 115 674,32
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 226 929,19	= G+I+K 1 582 985,38
	Section d'investissement	= B+D+F 1 503 871,37	= H+J+L 1 345 796,70
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 730 800,56	= G+H+I+J+K+L 2 928 782,08

REALISATIONS DE L'EXERCICE :

- ✚ Fonctionnement : 281 175,73 €
- ✚ Investissement : 476 891,54€ (cette ligne était négative en 2017 à hauteur de - 295 569,88€)
- ✚ RAR : - 114 352,33€

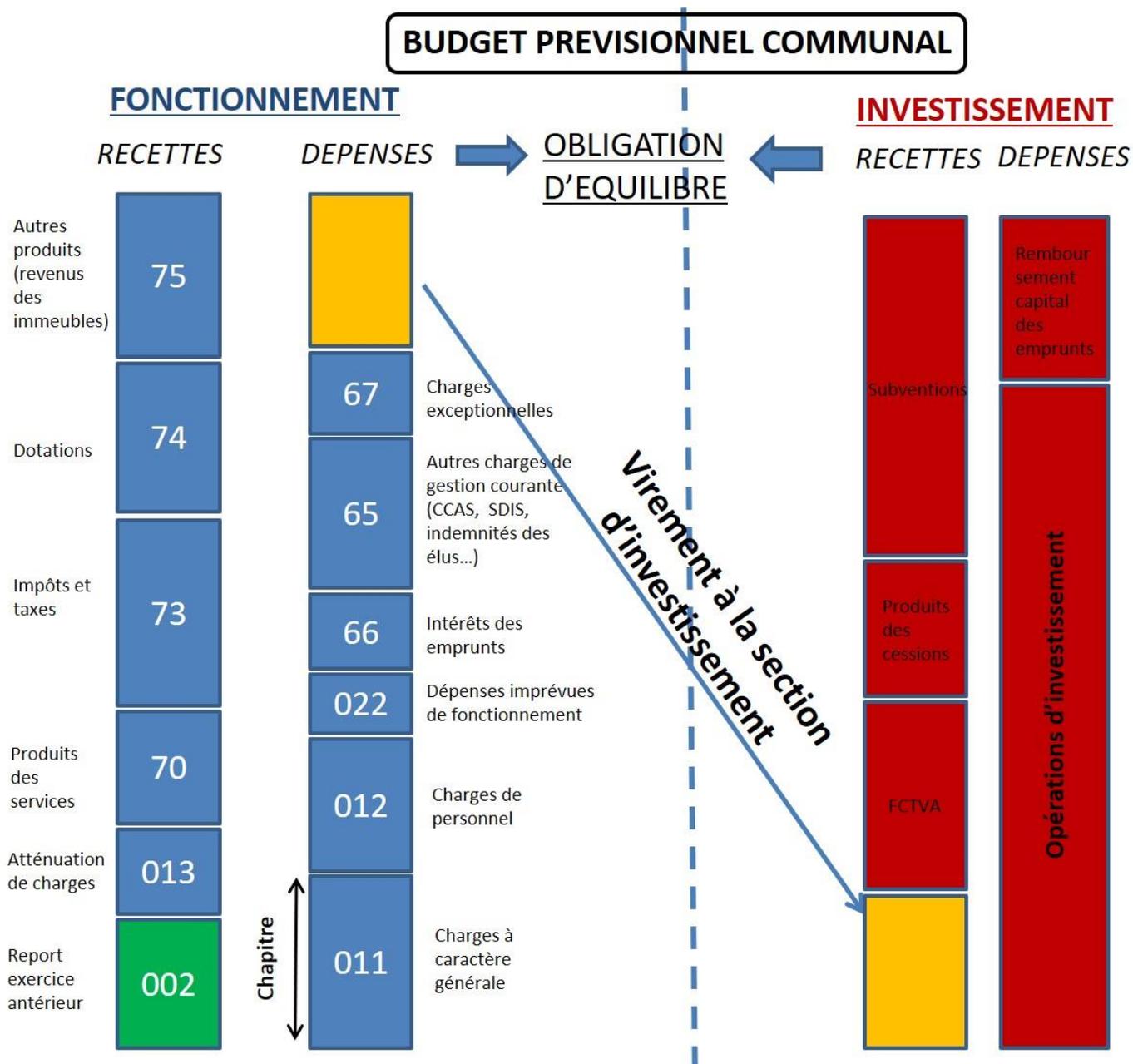
RESULTAT GENERAL AVEC REPORTS :

- ✚ En fonctionnement : 356 056,19€
- ✚ En investissement : - 158 074,67€

CES RESULTATS DOIVENT ETRE REPRIS AU BUDGET PRIMITIF 2019, DE LA MANIERE SUIVANTE :

- ✚ Au 001 / dépense d'investissement : 158 074,67€ - 114 352,33€ (RAR) = 43 722,34€
- ✚ Au 1068 / recette investissement : 158 074,67€
- ✚ Au 002 / recette de fonctionnement : 356 056,19€ - 158 074,67€ = 197 981,52€

3. RAPPEL : COMMENT SE DECOMPOSE UN BUDGET COMMUNAL ?



4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019

4.1. GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

4.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (*location de salles, concessions cimetières, vente de bois...*), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des revenus locatifs ou des recettes exceptionnelles (*remboursement des assurances etc*).

Les recettes REELLES de fonctionnement 2019 sont estimées à 1 235 796,92€.

ELLES SONT EVALUEES DE MANIERE PESSIMISTE, PRENANT EN COMPTE :

- ✚ Une diminution constante de 15% sur la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (*non-confirmé à ce jour / en, attente des notifications*) ;
- ✚ Des dotations du Grand Chalons plutôt stables (- 1 959€ suite au transfert de la compétence GEMAPI) ;
- ✚ Des revenus locatifs stables ;
- ✚ Des impôts prélevés stables, sans recourir à une augmentation des taux d'imposition ;
- ✚ Une diminution des recettes issues des ventes de bois.

Elles se décomposent donc de la manière suivante :

013	Atténuation de charges	6 000€
70	Produit des services	86 098,92€
73	Impôts et taxes	837 481€
74	Dotations et participations	135 445€
75	Autres produits de gestion courante	145 000€
77	Produits exceptionnels	25 772
Sous-total / recettes réelles de fonctionnement		1 235 796,92€
002	Excédent antérieur reporté	197 982,50€
TOTAL		1 433 779,42€

- ✚ La fiscalité attendue au titre des impôts locaux 2019 s'élève à 716 280€ et se décompose de la manière suivante :

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	1 726 085	14,34	>>>	1 780 000	255 252
Taxe foncière (bâti).....	1 530 985	22,89	>>>	1 565 000	358 229
Taxe foncière (non bâti).	289 069	34,80	>>>	295 400	102 799
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b			>>>		
Total :					716 280

- ✚ L'excédent antérieur reporté est de 197 982,50€ contre 74 880,46€ l'an passé (CF page 4)

4.3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (012), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (011), les subventions versées aux associations (65) et les intérêts des emprunts à payer (66).

CES DEPENSES SONT EVALUEES DE MANIERE « OPTIMISTE » :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont estimées à 1 065 720€.

011	Charges à caractère général	301 467€
012	Charges de personnel	500 000€
014	Atténuations de produits (<i>Fond de péréquation intercommunal et communal</i>)	10 000€
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7000€
65	Autres charges de gestion courante	213 843€
66	Charges financières	23 910€
67	Charges exceptionnelles	9 500€
Sous-total / dépenses réelles de fonctionnement		1 065 720€
042	Opérations d'ordre entre sections	25 917€
023	Virement à la section d'investissement	342 142,42€
TOTAL		1 433 779,42€

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement permettent de dégager un virement au profit de la section d'investissement de **342 142,42€.**

= recette d'investissement / autofinancement prévisionnel de la Commune

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019

5.1. GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

5.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple : taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection d'une voie...).

Les recettes REELLES d'investissement sont estimées à **913 351,72€** € pour cette année 2019, et se décomposent de la manière suivante :

10222	FCTVA	121 873,00€
10223	Taxe d'aménagement	34 387€
1068	Excédent de fonctionnement	158 074,40€
13251	Subventions du Grand Chalon	103 883,32€
1321	Subventions de l'Etat	65 939€
1323	Subventions du Département	8 725€
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	10 470€
1641	Emprunt	410 000€
Sous-total / recettes réelles d'investissement		913 351,72€
022	Virement de la section d'investissement	342 142,42€
040	Dotations aux amortissements	25 917€
TOTAL		1 281 411,14€

5.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses REELLES d'investissement s'élèvent à **1 237 689,07€** pour cette année 2019, et se décomposent de la manière suivante :

1508	SYDESL 2015	7 925,00
1608	SYDESL 2016	10 006,00€
1714	SYDESL 2017	1379,70€
1801	Bâtiments Communaux 2018	1 947,06€
1802	Logements Communaux 2018	36 204,05€
1804	Voirie 2018	120 364,84€
1805	Matériel Technique 2018	52 200€
Sous-total / restes à réaliser des budgets des années précédentes		230 026,65€

1901	Bâtiments Communaux 2019	88 278,92 €
1902	Logements Communaux 2019	47 000,00€
1903	Ecole 2019	8400€
1904	Voirie 2019	154 720,00 €
1905	Matériel Technique 2019	54 650,00 €
1906	Aire de Sport 2019	78 529,00 €
1907	Aménagement du parvis de l'Eglise	60 000,00 €
1908	Rénovation de la Salle des Fêtes	49 760,00 €
1909	SYDESL 2019	13 738,00 €
1910	Aménagement hydraulique en Rabourcé	14 500,00 €
1911	Résidence Services Seniors	250 000,00 €
1912	Ceps de Vignes 2019	5 000,00€
1913	Embellissement 2019	40 500,00 €
1914	Bois & Forêts 2019	10 000,00 €
1915	Cimetière 2019	30 000,00 €
Sous total opérations 2019		905 075,92€€
1641	Remboursement du capital des emprunts	102 086,50 €
165	Dépôts et cautionnements	500,00€
Sous total		1 237 689,07€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 reporté	43 722,07€
TOTAL		1 281 411,14€